

Traits d'agences

L'actualité des agences d'urbanisme

Supplément au n° 89 de **traits urbains**, le magazine opérationnel des acteurs de développement et du renouvellement urbains (ne peut être vendu séparément).

TOUJOURS AVEC ELLES

PORTRAITS

Catherine Barthelet
présidente de proximité

Jérôme Grange
la passion de construire



30

PRINTEMPS 2017

© FNAU



Où en sommes-nous en France par rapport à l'égalité entre les hommes et les femmes ? Comment appréhendons-nous cet enjeu et y contribuons-nous à travers les politiques publiques, que nous soyons élus locaux, professionnels ou simples citoyens ?

A travers des analyses partagées avec l'association « Elles aussi », des interviews, des études ou des politiques publiques travaillées dans les agences d'urbanisme, mais aussi un débat au sein du Bureau, nous avons choisi d'ouvrir et d'éclairer ces questions du genre, de la mixité et de l'égalité entre hommes et femmes dans l'espace public et le territoire qui restent encore souvent des zones d'ombre des politiques publiques et d'aménagement, même si de nombreuses associations sont désormais actives sur ces questions.

Nous avons aussi décidé d'aborder la question de la place des femmes en politique, dont la situation actuelle n'est pas assez satisfaisante en France et pour laquelle je suis convaincu qu'il nous faut nous fixer des objectifs et des moyens plus ambitieux. La FNAU est l'une des rares associations à avoir inscrit le principe de parité des représentants élus dans ses statuts pour son Assemblée générale, comme pour son Bureau. Cet objectif est presque atteint et c'est aussi un principe que nous nous attachons à mettre en œuvre dans les tables rondes ou instances que nous organisons. Tendre vers cet objectif n'arrive pas de manière spontanée mais suppose de l'énoncer, d'y porter attention, de rechercher parfois des solutions qui ne s'imposent pas d'elles-mêmes.

Avec l'ensemble de nos collègues du Bureau de la FNAU, sans posture partisane puisque nous sommes issus de tous bords politiques, nous avons décidé d'ouvrir le débat et de formuler des propositions sur ce sujet que nous souhaitons aussi porter auprès des nouveaux responsables exécutifs et législatifs, pour faire avancer les choses.

Jean Rottner, Président de la FNAU, Maire de Mulhouse, vice-président de la Région Grand Est

Traits d'agences

PRINTEMPS 2017

BRÈVES D'AGENCES PUBLICATIONS

**3
5**

DOSSIER TOUJOURS AVEC ELLES

7

- ▶ Apur : Repenser le processus de production de l'espace public au prisme du genre **8**
- ▶ Lyon : Intégrer la dimension de genre dans les enquêtes d'usages **9**
- ▶ Nîmes : Dans les quartiers en renouvellement urbain, la rue à l'épreuve des femmes **10**
- ▶ Nantes : Les collectivités face à la question des violences faites aux femmes **11**
- ▶ Île-de-France : L'insécurité, marqueur des différences hommes/femmes dans la ville **12**
- ▶ Caen : Le conseil d'administration de l'agence débat de la place des femmes dans l'espace public **12**
- ▶ Rennes : Intégrer la santé et les usages dans les projets urbains **13**
- ▶ Sambre Maubeuge : Un diagnostic au service de l'égalité entre les femmes et les hommes **14**
- ▶ Belfort : Pour une politique en faveur de l'égalité femmes-hommes **15**
- ▶ IAU-IdF : Les Franciliennes sur le marché du travail : des avancées majeures mais encore insuffisantes **16**
- ▶ Toulouse : Les quotidiens difficiles des femmes en situation de monoparentalité **17**
- ▶ *Elles aussi* : De l'entre-soi masculin à la parité : une longue marche **18**
- ▶ Bureau de la FNAU : Les femmes, sujet d'étude en agences d'urbanisme ? **19**
- ▶ Chantal Jouanno : L'Île-de-France, région hors du commun en matière de parité **20**
- ▶ Estelle Grelier : La féminisation des assemblées locales : tout sauf un supplément d'âme ! **21**

PORTRAITS

- ▶ Catherine Barthelet **22**
- ▶ Jérôme Grange **23**

TRAITS D'AGENCES actualité des agences d'urbanisme, supplément au numéro 89 de Traits urbains, le magazine opérationnel des acteurs du développement et du renouvellement urbains (ne peut être vendu séparément) - Editeur : Innovapresse - 5 rue Saulnier - 75009 Paris - Tél. : 0148240897 - Fax : 0142470076 - www.innovapresse.com - RCS Paris B 329255566 - ISSN : 1776-9604 - Commission paritaire : 0218 T 87608 - Directeur de la publication : Gaël Chervet - Traits d'agences est réalisé en partenariat avec la Fédération nationale des agences d'urbanisme : 22 rue Joubert, 75009 Paris - Tél. 33 (0)1 45493250 - www.fnau.org - Comité éditorial : Brigitte Bariol-Mathais, Florence Gall-Sorrentino et Aurore Lafosse (FNAU), Marie-Christine Vatov (Innovapresse). Ont participé à ce numéro : Fouad Awada (IAU IdF), Charles Bergounioux (ADU), Carole Bogaert (AUA), Sylvie Bugueret (AUAT), Carine Camors (IAU-idf), Armelle Danet (Elles aussi), Didier Decoupigny (ADUML), Géraldine Desbetes (ADUML), Patrice Duny (AUCAME), Christian Dupont (AURR), Géraldine Duvallet (AUAO), Juliette Duszynski (AURH), Pauline Georges (A'U), Benjamin Grebot (ADEUPa), Estelle Grelier, Pedro Hermenegildo (AUTB), Roxane Hermiteau-Beyribey (AURM), Héléne Heurtel (IAU-IdF), Chantal Jouanno (IAU-idf), Liza Martial Kerivel (AURAN), Mélanie Le Bas (AUAT), Pascale Leroi (IAU-idf), Mehand Meziani (APUR), Anne Milvoy (AUDIAR), Simon Du Moulin (AURH), Richard Nordier (UrbaLyon), Priscilla Pierre (SCALEN), Jilliane Pollak (FNAU), Marion Robriquet (AURAN), Arnaud Rollet (A'U), Marie Sophie Thil (AGAPE), Vincent Vaillant (ADUS), Bertrand Verfaillie (Innovapresse). - Conception graphique : Laëtitia Loas-Orsel - Directeur artistique : Maxime Buot - Maquette : Maxime Buot - Abonnement annuel à Traits urbains : 119 € TTC (7 numéros) - 19 € le numéro, 25 € le hors série - TVA : 2,1% - Renseignements et abonnement : abonnement@innovapresse.com - Imprimeur : Chirat - Dépôt légal : à parution. En couverture : graffiti dans une rue de Rome © Francesco Gustincich / Alamy Stock Photo.

TOULOUSE

Métropolisation et proximité, quels enjeux pour demain ?



© Yann Bruna

urbain : construction de la ville des courtes distances, intensification urbaine, mixité, accessibilité. Aujourd'hui, la ville des proximités est à lire au prisme de nouveaux enjeux tels que la ville numérique, la transition écologique ou les transformations de l'économie de la connaissance. La métropole de demain est un objet urbain inédit, porteur de nouveaux modes de fonctionnement, d'une nouvelle économie et d'une société originale.

métropolisation et proximité. La seule proximité spatiale n'est pas suffisante, puisqu'au-delà des liens de proximité, c'est bien le contenu de ces liens qui est au cœur des demandes actuelles : facilité d'accès aux lieux, proximité de ce que l'on maîtrise facilement, familiarité et convivialité comme dimensions de la proximité, proximité de l'itinéraire du quotidien, proximité comme accès à la métropole. Cela plaide pour un urbanisme laissant place à une diversité d'interprétations et de constructions par les individus de leurs propres espaces de proximité. Cet urbanisme doit aussi permettre l'articulation des échelles, et ne pas négliger le rôle fondamental joué par les espaces publics. ■

Vidéos des interventions à consulter sur le site www.aua-toulouse.org

Les années 1990 ont marqué un tournant avec la définition d'un développement durable qui fait de la proximité un principe structurant de l'aménagement

Alain Bourdin, sociologue et urbaniste, a posé les enjeux et conduit les débats de la 7^e édition des Détours Prospectifs, le 3 février, à Toulouse, sur les liens entre

NANCY

L'ADUAN devient SCALEN



Le 2 mars dernier, l'ADUAN est devenue SCALEN, l'Agence de Développement des Territoires Nancy Sud Lorraine. Dans un environnement territorial profondément transformé, l'Etat, les collectivités et les acteurs socio-économiques ont plus que jamais besoin de ressources d'analyse, d'expertise et de prospective pour les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets.

Afin d'adapter au mieux les missions de l'agence aux nouvelles attentes de tous ces acteurs et de répondre aux défis auxquels ils sont confrontés, l'ADUAN a engagé une réflexion qui a mobilisé durant 18 mois les membres de son conseil d'administration et ses partenaires. Les objectifs retenus se déclinent selon trois axes stratégiques :

- la réaffirmation d'une approche globale des territoires (aménagement, développement économique, attractivité, prospective...);
- une aire d'intervention élargie au Sud Lorraine et une aire de réflexion au Cœur de l'Europe ;
- le renforcement des missions en matière de développement économique endogène, en particulier l'accompagnement des entreprises dans leur projet.

En évoluant, l'agence reste fidèle à ses valeurs : accompagner les acteurs locaux et contribuer au développement harmonieux des territoires. ■

MULHOUSE

L'agence imagine les tendances de demain



© AURM

Alimentation, mobilité, citoyenneté, énergie, qualité de vie... la ville et la société sont en mutation. L'agence souhaite sensibiliser et aider les élus, les professionnels et les citoyens à identifier ces changements en cours. Pour cela, elle a distingué 25 tendances-clés, parmi lesquelles l'évolution des équipements sportifs, le retour de la nature en ville, le changement des modes de consommation, la question de l'exploitation des données numériques, etc.

Pendant 25 semaines, jusqu'en juillet, l'agence va égrener chacune de ces thématiques sur un blog dédié. Elle y propose à chaque fois une vision de l'avenir sur une des thématiques identifiées. Chaque semaine, une question est également posée et tous sont invités à y répondre. L'idée est de permettre à chacun de s'exprimer sur la société en devenir. Une nouveauté pour l'agence qui ne cherche pas seulement à faire part de son expertise, mais également à s'ouvrir au grand public et à le voir réagir sur ses travaux. ■

<https://demain.aurm.org>

FNAU

Signature de la Convention entre Régions de France et la FNAU



© FNAU

Signature de la Convention entre Régions de France et la FNAU

Philippe Richert, président de l'association Régions de France et Jean Rottner, maire de Mulhouse, vice-président de la Région Grand Est et président de la FNAU, ont signé le 8 février, en présence de Sonia de la Provôté, vice-présidente de l'agglomération Caen la mer et présidente de l'agence d'urbanisme, une convention de partenariat. Objectif : favoriser les échanges et coopérations au niveau national et au niveau local entre les régions et les agences d'urbanisme et leurs réseaux. L'enjeu est notamment de favoriser la connaissance partagée des dynamiques territoriales régionales, les échanges

d'expériences et de méthodes sur les thématiques qui intéressent l'action régionale, en particulier les schémas régionaux (SRADDET et SRDEII) et leur articulation avec les documents d'urbanisme locaux, l'ingénierie territoriale ou encore les coopérations transfrontalières. ■

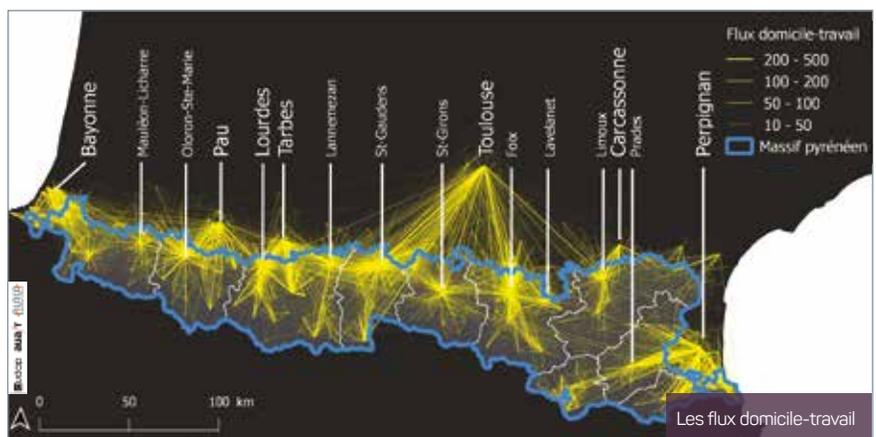
BREST

Panorama des SCoT bretons : la planification territoriale pré-SRADDET

Alors que s'engage l'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), les agences d'urbanisme et de développement de Bretagne ont produit un panorama des schémas de cohérence territoriale (SCoT) bretons. Il permet d'identifier les traits communs aux projets de territoire actuellement mis en œuvre en Bretagne et de mesurer leur capacité à constituer la base d'un projet pour la région.

Il en ressort que l'élaboration du SRADDET pourrait être l'occasion de faire émerger une vision plus intégrée de l'aménagement et du développement régional qui concilie, au lieu d'opposer ou simplement juxtaposer, les enjeux économiques, écologiques, et sociaux. Un deuxième apport serait de permettre un premier niveau de territorialisation des priorités d'action régionales. Le SRDEII manque par exemple de concret quand il est appréhendé par le prisme des territoires. Enfin l'élaboration du SRADDET pourrait permettre des harmonisations méthodologiques sur des sujets d'intérêt commun. Si l'enjeu principal est l'émergence d'une vision partagée et intégrée de l'aménagement à l'échelle régionale, la dimension prescriptive du SRADDET devient secondaire et pourrait s'envisager pour acter l'expression d'un accord collectif sur certaines ambitions. Celles-ci pourraient être déclinées par grandes parties de territoires, dont la définition serait variable en fonction des enjeux à traiter. ■

A consulter sur www.adeupa-brest.fr



© aua/T-audap-aurca

OCCITANIE

Trois agences d'urbanisme en réseau pour les mobilités à l'échelle des Pyrénées

Le Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif des Pyrénées, à la demande de la commission permanente du Comité de massif des Pyrénées, a missionné les trois agences d'urbanisme du piémont pyrénéen - AUDAP (Pau-Bayonne), aua/T (Toulouse) et AURCA (Perpignan) - pour réaliser un état des lieux de l'accessibilité et des mobilités locales au sein du Massif.

Les Départements, Régions et représentations locales de l'Etat concernés se sont réunis lors de deux comités techniques pour recenser les projets et débattre des enjeux à l'échelle de ce vaste territoire pyrénéen en février et septembre derniers.

Plusieurs enjeux ressortent : l'accès aux équipements et aux services dans les secteurs montagnards et peu denses,

la gestion et l'entretien des routes, la coordination entre les différentes offres de transports collectifs ou encore les mobilités touristiques. L'automne 2016 a été dédié à la rencontre des territoires à travers plusieurs ateliers territoriaux. Une première synthèse de cet état des lieux a été présentée aux membres du Comité de Massif des Pyrénées à Toulouse, le 15 décembre dernier. Ce travail est appelé à être poursuivi en 2017 avec la réalisation d'un livre blanc partagé par les acteurs publics et socio-économiques du territoire. Un projet global se dessine pour construire une stratégie de mobilité durable, de coopération interrégionale et transfrontalière au service des intérêts du Massif et de la destination « Pyrénées ». ■

A télécharger sur le site www.aua-toulouse.org

**ACTES DE LA 37^E RENCONTRE
« TERRITOIRES, NO(S) LIMIT(ES) »**

FNAU



Lors de la 37^e Rencontre nationale des agences d'urbanisme, sous l'intitulé « Territoires, No(s) Limit(es) », les débats ont fait écho aux bouleversements entraî-

nés par la réforme territoriale en cours. Les choix différents de structures intercommunales faits au Pays Basque et en Béarn montrent bien qu'il n'y a pas une recette unique. Ce dépassement des limites constitue aussi une opportunité pour les agences d'urbanisme de sortir de leur territoire d'intervention afin de développer des coopérations à l'échelle régionale et se mettre au diapason des nouvelles Régions. Les compte-rendus des ateliers comme des séances plénières, les initiatives en Pays Basque et en Béarn témoignent d'un mouvement déjà engagé. Ce numéro hors-série constitue ainsi une contribution au débat sur le devenir territorial de la France. ■

→ Lien <http://www.fnau.org/fr/publications/>

BELVEDER, LA NOUVELLE REVUE COLLABORATIVE DE L'AUA/T

Toulouse



Le numéro inaugural de Belveder porte sur un thème volontairement très ouvert : « Fait urbain, fait métropolitain, regards croisés sur nos espaces de vie ». Mais qui sont les

métropolitains ? Quelles réalités recouvrent ces termes ? Un territoire géographique, un espace vécu au quotidien, un type de gouvernance ? Des praticiens, des chercheurs, des habitants, des associatifs questionnent la viabilité, l'adaptabilité de la métropole, mais aussi son habitabilité, sa solidarité, son pouvoir créatif, son fonctionnement. De nos territoires locaux aux mégapoles mondiales, ces auteurs nous invitent à élargir nos horizons et à prendre de la hauteur pour nous projeter dans un avenir résolument métropolitain. ■

→ A télécharger sur le site <http://www.aua-toulouse.org/>

ATLAS DES TISSUS URBAINS DE LA MÉTROPOLÉ LILLOISE

Lille



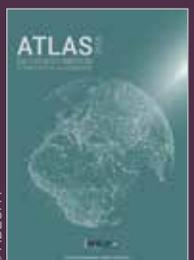
La révision du PLUi de la métropole lilloise a pour ambition de s'appuyer sur une connaissance détaillée des formes urbaines métropolitaines. Afin d'évaluer les potentiels d'évolution des tissus

urbains existants, notamment en termes de densification, l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole a piloté, pour la Métropole Européenne de Lille, la réalisation d'un « Atlas des tissus urbains ». Celui-ci utilise la puissance des SIG pour identifier, inventorier et cartographier les tissus urbains. Ce projet a permis d'étudier, dans un second temps, les potentiels d'optimisation des tissus urbains, afin d'alimenter les réflexions liées au PLUi morphologique. ■

→ Lien <http://www.adu-lille-metropole.org/atlas-tissus-urbains-description-tissus/>

ATLAS DE L'OUEST BRETON – ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

Brest



L'Ouest breton forme un système socio-économique dynamique. L'atlas de l'Ouest breton propose une lecture originale de ce territoire en présentant ses principaux acteurs économiques, leurs inte-

ractions et leur influence dans le Grand-Ouest français, en Europe et dans le monde. Il donne ainsi à voir les atouts de l'Ouest breton dans les principales filières à enjeux identifiées par le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Il a été élaboré en lien avec Brest métropole, le pays de Brest, Morlaix communauté, Lannion Trégor communauté, Quimper communauté, Concarneau Cornouaille agglomération, Quimperlé communauté, Lorient agglomération, le pays du centre ouest Bretagne, le conseil départemental du Finistère et le conseil régional de Bretagne. ■

→ A consulter sur <https://www.adeupa-brest.fr/>

L'ÉCOSYSTÈME INDUSTRIEL DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Le Havre



L'Agence d'urbanisme de la région du Havre et de l'Estuaire de la Seine publie les premiers résultats des analyses issues de la toile industrielle®. Celle-ci appréhende l'Estuaire comme un territoire

qualifié par les flux. En 2015, l'AURH a réalisé un portail web, proposant une cartographie et une schématisation des relations interentreprises, qui peut devenir l'outil idéal d'aide à la décision pour une politique volontariste en matière d'industrie et d'économie circulaire dans l'Estuaire de la Seine. Cette publication présente l'éventail des analyses pouvant être générées à partir de cet outil : l'Estuaire de la Seine comme territoire connecté au établissements de l'Estuaire de la Seine avec leur environnement local, régional, national ou international ; des analyses sectorielles : la filière bois et l'écologie industrielle. ■

→ <http://www.fnau.org/fr/publications/>

LE RÉSEAU ENVIES DE QUARTIER SOIGNE SES DENTS CREUSES

Lorraine Nord



Comment une dent creuse se caractérise-t-elle ? Comment la reconnaître ? Quels projets peut-on envisager ? Peut-on y construire ? Peut-on créer un espace vert ou un

espace de respiration ? Faut-il la protéger pour un développement futur ? Quel est le rôle d'un document d'urbanisme dans la constructibilité d'une dent creuse ? Quels principes peut-on définir pour construire dans les dents creuses tout en améliorant ou en préservant la qualité du paysage urbain ? Toutes ces questions sont traitées dans la nouvelle fiche pédagogique EnVies de Quartier de l'Agence d'Urbanisme et de Développement Durable Lorraine Nord à destination des élus et de leurs projets. ■

→ lien <http://www.agape-lorraine-nord.eu/>

© Alain Hataat / Reve ville



Christian Dupont - Reims

Christian Dupont, géographe-urbaniste de formation et titulaire d'un DESS de l'université de Strasbourg,

a été nommé, le 1^{er} janvier, directeur général de l'Agence d'urbanisme de développement et de prospective de la région de Reims. Fort d'une expérience de 30 ans au sein du réseau de la FNAU (5 ans à l'agence de Guadeloupe puis 25 ans à l'agence de Strasbourg) où il avait essentiellement en charge l'élaboration de projets de territoire et de documents cadres à toutes les échelles, il a également animé le réseau FNAU des planificateurs pendant près de 15 ans. Il aura pour principales priorités l'accompagnement de la mutation de la C.A de Reims en Communauté urbaine du Grand Reims, sur un territoire élargi à 143 communes, la mise en œuvre du projet d'agence élaboré en 2016, le suivi du SCoT de la région rémoise et l'élargissement du partenariat à Ardenne Métropole.

© JM Sicot



Fouad Awada - IAU ÎdF

Fouad Awada dirige, depuis le 31 janvier, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France. Architecte DESA et docteur en urbanisme de l'ENPC, il a notamment participé à la rédaction du Livre blanc de l'Île-de-France, prélude au Schéma directeur, ainsi qu'à la fondation de l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne. En 1991, il devient directeur adjoint du cabinet du président de la Région Île-de-France. Nommé ensuite directeur général adjoint des services, il anime la coopération interrégionale et le premier Contrat de plan Bassin parisien. Durant les années 2000, il travaille sur le Schéma d'aménagement du Liban, le schéma directeur du Grand Casablanca. Administrateur de l'ENPC et des Ateliers de Cergy, président de Ponts Alliance et d'Urba 2000, il a été directeur général adjoint de l'IAU en charge du Département Urbanisme de 2012 à 2016. Il voit l'IAU comme « le think tank de l'Île-de-France, véritable concentré de matière grise, point d'ancrage d'une métropole en mouvement ».



Charles Bergounioux - Montbéliard

Après avoir assuré l'intérim de direction pendant 9 mois, Charles Bergounioux

a été nommé directeur de l'Agence de développement et d'urbanisme du pays de Montbéliard en novembre 2016. Géographe-urbaniste il a commencé son parcours professionnel en collectivités locales. En 1998, il rejoint le réseau des agences, au Havre d'abord, puis à Montbéliard depuis 7 ans, pour piloter l'élaboration de projets de territoire ou de documents d'urbanisme, et conduire des études d'aménagement en relation notamment avec les politiques de déplacement et de mobilités. Dans un contexte d'évolutions institutionnelles importantes, ses priorités à la direction de l'ADU sont de recréer les conditions d'un nouvel équilibre budgétaire en donnant davantage de lisibilité à l'observation territoriale, en accompagnant le redéploiement de politiques publiques aux nouvelles échelles d'intercommunalité et en investissant le champ d'activités contractualisées.



Carole Bogaert - Artois

Carole Bogaert, géographe et urbaniste, diplômée d'un 3^e cycle en développement territorial - ENVAR

de Lille, a été nommée, le 1^{er} avril, directrice de l'Agence d'urbanisme de l'Artois (ex-AULAB-Béthune), succédant à Pascal Vanacker, après sept mois d'intérim. Forte d'une expérience de près de 30 années en bureaux d'études, SEM d'aménagement et collectivités territoriales, elle était directrice générale des services de la Ville de Lens où elle a participé à l'implantation du Musée du Louvre-Lens. Elle mettra en œuvre la stratégie de l'agence, dans un territoire en pleine évolution territoriale qui entraîne un repositionnement de l'outil et un changement de son identité territoriale (extension géographique de compétences, passant de 300 000 habitants à plus de 700 000, et structuration de dynamiques « Pôle Métropolitain » et « PETR »).



Didier Decoupigny - Lille

Didier Decoupigny, économiste de formation et titulaire d'un DESS de l'IAE

de Lille, a été nommé, le 9 janvier, directeur général de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, succédant ainsi à Oriol Clos. Riche d'une expérience de 15 années en agence de développement territorial (agence régionale de développement, société d'aménagement au Québec...), il était directeur en charge du développement économique et du tourisme au Conseil régional des Hauts-de-France. Il mettra en œuvre la stratégie de l'agence, renforcera les partenariats avec les acteurs du territoire, représentera l'agence et en valorisera les travaux. Il suivra particulièrement l'élaboration et la mise en œuvre des réflexions susceptibles de favoriser le développement et l'attractivité de la Métropole.



Géraldine Duvallet - Orléans

Depuis mai 2016, Géraldine Duvallet assure la direction de

l'agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise (AUAO), en temps partagé avec Orléans Métropole, où elle a en charge la planification et la prospective territoriale. Elle a principalement œuvré au sein de cette même collectivité locale, en charge des questions de politique foncière, en lien avec l'établissement public foncier local, puis chargée de la planification (SCoT, InterSCoT, PLU, PLUi). S'appuyant sur le travail en InterSCoT développé depuis 2014 mettant en évidence l'interdépendance des territoires, et dans le contexte de l'évolution des organisations territoriales, le nouveau projet de l'agence se tourne vers un territoire d'études et une gouvernance à élargir à l'échelle de l'aire urbaine.

TOUJOURS AVEC ELLES

La FNAU a choisi, dans ce numéro de Traits d'agences, de se pencher sur les enjeux de la présence des femmes dans l'espace public, le territoire et les politiques publiques : espace public spatial et social au sens de *l'agora*, espace public politique au sens de la *polis*.



© Francesco Gustinich / Alamy Stock Photo.

Toujours avec elles... dans l'espace public

Les perceptions et les usages de l'espace public ne sont pas les mêmes pour les femmes et les hommes, mais ces différences restent encore

peu étudiées pour guider les programmations et les aménagements. La pratique des espaces publics, des transports publics, de certains lieux ou quartiers reste souvent perçue par les femmes comme source d'insécurité, les obligeant à développer des stratégies d'évitement. Quelle connaissance réelle ou ressentie en avons-nous et comment les projets et politiques publiques peuvent-ils répondre à ces préoccupations ?

Toujours avec elles... dans les modes de vie des territoires

Les disparités liées au genre restent nombreuses dans les territoires, qu'il s'agisse de l'accès à l'emploi et à la formation, au logement ou de l'organisation des services urbains. Les femmes constituent l'écrasante majorité des familles monoparentales ou précarisées, elles sont de manière générale plus touchées que les hommes par le chômage et les emplois précaires, et continuent de gagner à poste égal 25 % de moins que leurs homologues masculins. Enfin les statistiques continuent à montrer que les femmes consacrent toujours en moyenne 2 heures de plus par jour aux travaux domestiques que les hommes. Comment les collectivités locales et les agences d'urbanisme construisent-elles la connaissance de ces questions ? Quelles stratégies, politiques publiques, services et outils sont mis en œuvre pour réduire les inégalités et faciliter les parcours ?

Toujours avec elles... en politique

La parité dans les élections municipales, régionales et plus récemment départementales a fait très largement progresser la représentation féminine dans les instances démocratiques de base des collectivités locales. En revanche, les femmes se raréfient spectaculairement dans les exécutifs et les postes à responsabilité. Seulement 16 % des maires sont des femmes. Dans les intercommunalités, pour lesquelles il n'existe pas de règles de parité en 2017 et alors que les compétences intercommunales s'élargissent, les femmes dans les exécutifs communautaires sont moins nombreuses, du fait notamment de la réduction du nombre de conseillers communautaires et de vice-présidences. Sur la quarantaine de métropoles ou agglomérations de plus de 200 000 habitants, il n'y a que 19 % de vice-présidentes et ... deux présidentes. Comment tendre vers un meilleur équilibre des représentations en politique ? Des élu.e.s ou des associations comme l'association « *Elles aussi* » formulent des propositions.

Par **Brigitte Bariol-Mathais**, déléguée générale de la FNAU

APUR

Repenser le processus de production de l'espace public au prisme du genre

[Par **Mehand Meziani**, architecte et urbaniste, chef de projet espaces publics et mobilités, APUR]

L'Atelier parisien d'urbanisme cherche à cerner les problématiques liées à la question de l'égalité femmes-hommes, afin d'identifier les outils et méthodes susceptibles de répondre aux enjeux posés par l'intégration du genre dans les projets d'aménagement de l'espace public.

Enjeux et défis posés par le genre dans l'espace public

La question du genre dans l'espace public émerge avec la prise de conscience du fait que l'espace public n'est pas neutre et que sa pratique répond à des codes sexués. Autrement dit, l'usage de la ville est différent si l'on est une femme ou un homme. Ainsi, s'intéresser à la place des femmes dans l'espace public parisien, c'est appréhender une forme de justice spatiale et prendre conscience des inégalités pour tenter d'y répondre.

Les diagnostics récents portant sur les usages de l'espace public montrent que son appropriation n'est pas mixte, et crée des discriminations genrées, contrairement aux valeurs défendues par notre société. Pour y faire face, la Ville de Paris a entrepris une démarche visant à intégrer le thème de l'égalité femmes-hommes le plus en amont possible des réflexions sur les politiques municipales, particulièrement celles concernant l'espace public.

Cet état des lieux invite à reconsidérer la façon dont est faite la ville aujourd'hui et à proposer un cadre de production de connaissances portant attention tant à la place des femmes dans l'espace public qu'à celle des hommes. En d'autres termes, il convient de concevoir des projets d'espaces publics ayant pour objectif sous-jacent la création d'aménagements et d'usages inclusifs du point de vue social et spatial.

Vers un renouvellement des méthodes de la conception de l'espace public

L'APUR, dans son rôle de plateforme partenariale, s'est impliqué dans la mise en place d'une démarche transversale visant à établir une méthodologie de travail sous forme d'atelier, en lien avec les services de la ville. L'objectif de cette

approche consiste à faire émerger des idées pour renouveler les méthodes et les outils permettant de répondre aux questionnements posés tant par les élu.es que par les acteur.rice.s de terrains et les habitant.es.

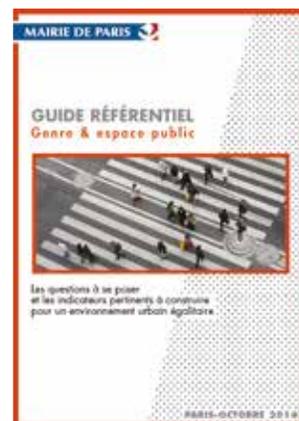
Une contribution portant sur les effets du « genre » sur la ville a été réalisée lors d'un séminaire organisé par les élu.es parisiennes sur le thème « genre et espace public ». Par ailleurs, l'APUR y a diffusé les résultats de ses travaux et réflexions, notamment sur « les jeunes à Paris », qui avaient mis en lumière les usages différenciés de la ville par les filles et les garçons grâce à l'élaboration de « cartes sensibles ».

Ces résultats ont été utilisés dans le cadre du projet de réaménagement de sept places engagé par la Ville et ont, plus largement, permis d'alimenter les réflexions portant sur les nouvelles façons de réaménager l'espace public, dans un nouveau processus de co-conception et co-élaboration avec les habitant.es et les usagers concernés par ces places, dans le but de fabriquer des espaces accessibles à toutes et à tous et promouvant une appropriation plus égalitaire de l'espace public.

C'est particulièrement vrai pour le projet de reconquête urbaine du boulevard de la Chapelle, où les inégalités de genre exacerbées ont été révélées par des marches exploratoires.

Ainsi, une nouvelle approche de l'aménagement, intégrant les questions de genre et de mixité des usages, s'est formalisée dans l'élaboration des plans-programmes ayant pour objet la transformation des places et autres espaces publics.

Cette approche pose les bases d'un guide référentiel « genre et espace public », qui se veut être un outil à destination des acteurs de l'aménagement, de l'organisation, de l'animation et de la régulation de l'espace public. Ce guide permet en outre d'identifier les questions à se poser et les indicateurs permettant de construire un environnement urbain égalitaire, attractif et accessible à toutes. ■



© Mairie de Paris

© Apur - Hanna Darabi



LYON

Intégrer la dimension de genre dans les enquêtes d'usages

[Par **Richard Nordier**, chargé d'études « Modes de vie et usages », UrbaLyon]

A Lyon, l'analyse des usages des espaces publics passe aujourd'hui par une attention renforcée prêtée à la place des femmes dans la ville à travers le recours à des méthodes d'enquête spécifiques.

Les espaces publics au prisme des pratiques sociales

La présence de sociologues dans l'équipe de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, depuis sa création, a permis le développement d'une expertise originale sur le fonctionnement des espaces publics. Reposant sur l'observation minutieuse des pratiques sociales qu'ils accueillent dans le but de nourrir les projets urbains, les « enquêtes d'usages » consistent en un travail de terrain mobilisant une large palette d'outils et de techniques d'investigation issus des sciences humaines : arpentage, réalisation de relevés systématiques et de comptages, prise de photographies, conduite d'entretiens, animation de dispositifs participatifs, etc.

Le genre, une thématique peu présente dans les cahiers des charges

Bien que rarement mentionnée dans les cahiers des charges, la dimension de genre transparaît dans les interrogations des partenaires institutionnels sur les problématiques d'ambiance, de sûreté, de propreté, voire de santé en ville. En formulant le besoin de mieux comprendre des phénomènes aussi divers que la fréquentation des équipements sportifs ou des aires de jeux pour enfants, le dépôt récurrent de débris et d'encombrants dans certains quartiers ou l'existence de regroupements et de trafics dans d'autres, ils questionnent « en creux » les stratégies d'occupation ou, a contrario, d'évitement, que les femmes déploient dans l'espace public et qui participent de leur (in)visibilité.

De l'importance du protocole d'enquête

Comment, dès lors, en tenir compte dans les diagnostics d'usages ? L'élaboration



Binôme mixte d'enquêteurs.

© UrbaLyon, mars 2017

du cadre méthodologique constitue ici une étape fondamentale. A Lyon, le choix de former systématiquement des binômes d'enquêteurs mixtes et de respecter une stricte parité dans les populations étudiées – riverains, usagers, acteurs locaux... – procède du souci de veiller à l'équité du regard posé sur la Cité et celle de la parole habitante recueillie.

Outre un contact plus aisé avec les publics, le protocole d'enquête ainsi défini permet de s'assurer que les éléments recueillis in situ l'auront été par un homme et une femme auprès des deux sexes.

Ce faisant, il minimise le risque de produire une appréciation exclusivement masculine sur une réalité duale. Il facilite également, sans toutefois la garantir, la vigilance qui sera portée à la dimension de genre dans l'analyse finale des données et renforce notre capacité à « penser les angles morts » en

sortant des grilles de lecture dominantes. La ville, longtemps conçue et gérée par les hommes et pour les hommes, peut alors l'être pour toutes celles et ceux qui la composent.

Une démarche au long cours

Essentielles, ces précautions ne sont néanmoins pas suffisantes à elles seules. D'autres leviers nécessitent en effet d'être actionnés en parallèle pour inscrire durablement la dimension genrée de l'urbanisme dans les pratiques professionnelles et l'action publique : diffusion régulière d'informations, organisation de rencontres avec des universitaires et participation à des groupes de travail dédiés à ce sujet sont quelques-unes des autres options aujourd'hui mises en œuvre par l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise pour mieux appréhender ce qui fut, trop longtemps, un impensé. ■

NIMES

Dans les quartiers en renouvellement urbain de Nîmes, la rue à l'épreuve des femmes

[Par **Arnaud Rollet**, chargé de missions, et **Pauline Georges**, stagiaire, A'U]

Des marches exploratoires ont été menées par les habitantes des quartiers nîmois inscrits au Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) : Pissevin-Valdegour, Chemin Bas d'Avignon-Clos d'Orville et Mas de Mingue. Des initiatives portées nationalement par le Commissariat général à l'égalité des territoires dans le cadre d'une sensibilisation à la problématique de la sécurité des femmes en ville, et localement par la Direction de la proximité et de la cohésion territoriale de la Ville de Nîmes dans le cadre du Contrat de ville de Nîmes Métropole. Ces marches ont été suivies d'ateliers cartographiques participatifs animés par l'Agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne (A'U).

Les habitantes au cœur de la fabrication de la Cité

Les marches exploratoires réalisées dans les quartiers NPNRU entre 2014 et 2016 ont permis aux participantes d'échanger sur la vision qu'elles ont de leurs espaces quotidiens et de se réapproprier en groupe les espaces qu'elles évitent parfois seules, en dépassant l'approche sécuritaire. S'appuyant sur ces marches, l'A'U a animé des ateliers cartographiques participatifs permettant de synthétiser une vision partagée du vécu des habitantes et leurs souhaits d'aménagements à court terme pour faciliter leur pratique quotidienne et à long terme dans la perspective des projets de rénovation urbaine.

La synthèse a révélé quelques lieux de qualité réellement appropriés, mais également de nombreux espaces sous-utilisés voire abandonnés pour plusieurs raisons : aménagement insuffisant, déplacements non sécurisés, insalubrité... D'autres facteurs ont également été exprimés de manière plus ou moins explicite : pratiques illicites (squats, deals...), sexisme et communautarisme. Si les femmes déclarent mettre en

œuvre des stratégies d'évitement pour les lieux de « trafics », mais aussi pour les espaces occupés majoritairement par des hommes aux regards « pesants », pour autant la plupart considèrent qu'il ne peut pas exister d'espaces qui leur soient interdits.

En mettant en avant le point de vue de femmes en majorité mères de famille, l'exercice peut paraître partiel. Cependant, leurs préoccupations concernant d'autres catégories d'habitants (adolescents, personnes âgées) rendent leur regard pertinent et leurs propositions d'aménagements adaptées aux besoins des habitants. Leur implication dans de futures marches exploratoires et leur participation aux études de maîtrise d'œuvre urbaine peut être une vraie plus-value, les positionnant comme de vrais relais entre les concepteurs et les usagers et comme actrices d'une démarche d'évaluation en continu des aménagements réalisés.

L'agence au cœur des démarches participatives locales

Grâce à cette mission d'animation des ateliers cartographiques, l'agence

a renforcé son champ d'activité dans le cadre de la politique de la ville et son implication dans l'animation des démarches locales d'aménagement du territoire qu'elle développe depuis quelques années sur d'autres sujets et que ses membres souhaitent renforcer : écoquartiers et projets de territoire notamment. Cela lui a permis d'affirmer un réel savoir-faire en cartographie collaborative favorable à l'expression des habitantes, ainsi que des capacités de communication et de synthèse valorisant la dynamique participative des habitantes et leur parole auprès des partenaires du renouvellement urbain, grâce aux publications dédiées à chacun des quartiers.

La réussite de ces ateliers montre que l'A'U a toute sa place dans ces démarches qui facilitent la création d'un langage commun et créent un nouvel espace d'échanges entre les différents acteurs de la politique de la ville. L'A'U conforte ainsi son rôle d'interface entre maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et maîtres d'usage et contribue à « mettre de l'humain dans l'urbain ». ■



Une participation active des habitantes des quartiers de Mas de Mingue (à gauche) et de Pissevin (à droite) aux ateliers cartographiques.



© Agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne (ou A'U)



NANTES

Les collectivités face à la question des violences faites aux femmes

[Par **Marion Robriquet**, chef de projet, et **Liza Martial Kerivel**, directrice de projet, AURAN]

L'histoire des violences faites aux femmes a longtemps été reléguée à la seule sphère privée. Symbole de la lente ascension de cette problématique dans l'action publique : en 2010, les violences conjugales sont déclarées grande cause nationale. Mais la multiplicité des formes de violences, la gravité des faits et la complexité des parcours des victimes, nécessitent une réponse politique globale et cohérente.

Des violences protéiformes et durables

90% des victimes de violences conjugales en France sont des femmes. Toutes les six minutes, une femme subit un viol ou tentative. 87 % des femmes déclarent avoir été harcelées ou agressées dans les transports en commun. Plus de 62 % des insultes sur l'espace public ont un caractère sexiste... Les violences subies par les femmes s'exercent sous diverses formes et en différents lieux. Parce que la culture du viol reste omniprésente, les stéréotypes perdurent, renforçant des situations de vulnérabilité particulièrement préoccupantes chez les mineurs et jeunes adultes.

Une difficile observation territorialisée des violences

L'élaboration d'un diagnostic consolidé est essentielle à la mise en place d'actions efficaces afin de connaître les phénomènes à l'œuvre sur un territoire. Devant la multiplicité des méthodologies d'enquête, la méthode VIRAGE, réalisée en 2015 par l'Institut National d'Etudes

Démographiques, offre des données récentes afin d'estimer le nombre de victimes au sein du couple, au travail ou dans l'espace public. Elle permet d'en saisir les conséquences sur les parcours individuels et l'état de santé.

Une intervention publique volontariste

Les collectivités souhaitant agir doivent combiner des actions innovantes dans leurs politiques publiques comme dans la prise en charge ad hoc des victimes avec des actions de prévention-lutte contre les stéréotypes dans l'espace public, au sein des établissements scolaires, etc. Les agressions verbales peuvent, par exemple, dissuader les femmes de sortir de leur domicile, d'où l'importance de la lutte contre le harcèlement dans l'espace public. La métropole nantaise, largement investie dans ce combat, a proposé dès 2015 l'arrêt de bus à la demande la nuit pour lutter contre le harcèlement dans les transports. Des collectivités font aussi le choix de soutenir financièrement des associations spécialisées, participent

à la mise en réseau des acteurs, ou encouragent la création d'espaces dédiés : citons le Centre Hubertine Auclert (centre francilien pour l'égalité femmes-hommes) ou le Centre d'accueil en urgence de victimes d'agression de Bordeaux.

Un accompagnement des projets soutenu par des agences d'urbanisme

L'agence d'urbanisme de Bordeaux a ouvert la voie des travaux sur le genre, puis d'autres ont décidé de s'engager. L'Auran a produit une étude sur la mobilité nocturne des habitants métropolitains traduisant ces murs invisibles érigés face aux déplacements des femmes. Elle a aussi réalisé une estimation du nombre de victimes de harcèlement à différentes échelles locales complétée par une enquête de terrain, ce travail ayant vocation à se poursuivre lors de la mise en œuvre du projet de création d'un centre post-traumatique. Pour agir, les collectivités n'ont d'autre choix que d'améliorer leur appréhension des phénomènes de violences. Les agences d'urbanisme peuvent jouer là un rôle important, en révélant les limites des données chiffrées et insistant sur les angles morts des politiques publiques. Les violences faites aux femmes soulèvent en effet nombre d'interrogations, parmi lesquelles la population de référence pour définir le nombre de victimes de violences sexuelles aujourd'hui largement sous-estimé, mais aussi le statut des co-victimes de violences intra-familiales ou encore la prise en compte des violences faites aux hommes (même si elles restent minoritaires), qui trouvera un écho, espérons-le, dans un souci d'égalité réelle. ■



83 % des femmes victimes de violences conjugales ont des enfants

ÎLE-DE-FRANCE

L'insécurité, marqueur des différences hommes/femmes dans la ville

[Par **Hélène Heurtel**, statisticienne, Mission Prévention sécurité, IAU îdF]

L'enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France », reconduite tous les deux ans depuis 2001, se révèle être un outil de connaissance des conditions de vie des Franciliens, notamment en matière d'insécurité. La richesse de ce matériau tient à la taille de son échantillon, avec en 2015, 5 560 femmes et 4 952 hommes interrogés. Dans cette enquête, les inégalités entre hommes et femmes interpellent. Le sentiment d'insécurité s'avère deux

fois plus répandu chez les femmes, et les atteintes personnelles plus fréquentes (21,5 % des enquêtées ont été victimes de vols ou d'agressions au cours des trois années précédant l'enquête, contre 16,9 % des hommes).

Les enjeux sont importants, notamment sur le plan de la mobilité et des usages de l'espace public. Le sentiment d'insécurité conditionne plus fortement les déplacements des femmes. Concernant les trans-

ports en commun, elles sont, par peur d'être agressées ou volées, entre 1,5 % et 4,5 % selon le mode à ne pas les prendre, tandis que les hommes sont entre 0,4 % et 1,0 %. 6,6 % des femmes déclarent ne pas sortir seules le soir parce qu'elles ont peur, contre 0,7 % des hommes.

Au travail, dans la rue ou encore dans les transports, la question se pose donc de savoir si l'espace est conçu pour répondre aux attentes et besoins de chacun.e.

CAEN

Le conseil d'administration de l'agence débat de la place des femmes dans l'espace public

[Par **Patrice Duny**, directeur - urbaniste OPQU, AUCAME]

Sonia de la Provôté, présidente de l'Aucame, a eu fort à faire pour diriger la réunion du conseil d'administration intégralement consacré à la question de la « place des femmes dans l'espace public et politique ». Il s'agissait de faire débattre les femmes membres du Conseil d'Administration – elles sont 5 sur 32 – accompagnées de deux expertes, sur la question posée par la FNAU. Des membres masculins du conseil d'administration étaient également présents, mais comme spectateurs.

Les participantes ont souligné que « des progrès restent à faire pour atteindre une égalité réelle entre hommes et femmes », notamment « en matière de niveaux de salaires ». Elles ont également affirmé que si « des acquis ont été conquis, il convient de les défendre fermement ».

A la question de la place des femmes dans l'espace public, il a été répondu que « ce sont des espaces fabriqués par des hommes, pour les hommes. Souvent priment les réflexes d'ingénieurs qui appliquent des réglementations et des méthodes visant à rendre les espaces fonctionnels. L'expérience montre qu'une femme urbaniste privilégiera l'usage de l'espace, là où un homme se préoccupera seulement de la fonction ».

Le débat s'est cependant focalisé sur le sentiment d'insécurité ressenti par les femmes dans l'espace public,

particulièrement la nuit, période durant laquelle, « les femmes accélèrent, se saisissent de leur portable et se préparent à connaître un problème ».

Les premiers résultats d'une étude sur le harcèlement sexiste dans et aux abords des transports collectifs à Caen, conduite par la Déléguée départementale au droit des femmes, et présentés à cette occasion, sont venus confirmer la réalité des problèmes : « le phénomène concerne les jeunes femmes de moins de 35 ans dans 78 % des cas. Il s'agit surtout de regards appuyés et de violences verbales. Les agresseurs sont presque toujours des hommes majeurs et les agressions se passent essentiellement de jour ». Il ressort également de cette étude que « la gare est le lieu le plus anxigène pour les femmes. 40 % d'entre elles déclarent y développer des stratégies d'évitement ». Les agressions sont très peu signalées. Les femmes interrogées indiquent que

« ça ne sert à rien », preuve de leur manque de confiance dans la police et la justice. Afin d'identifier les « monopoles masculins », des « marches d'usagers » vont être organisées, en application de la méthodologie nationale. L'idée est de développer des outils de sensibilisation et des techniques de rupture de l'agression. Selon une élue, « l'apprentissage des sports de combat et des techniques de self-défense peut être une réponse. Car une fille qui se prépare à se défendre s'entend dire : « elle n'est pas marrante celle-là ! ». A l'issue de la réunion, la représentante de l'université a proposé de mobiliser ses collègues universitaires « pour voir comment notamment les sociologues pouvaient lancer des études en partenariat avec l'agence et la Préfecture ». Sonia de la Provôté a conclu que « la ville aménagée pour tous est donc un sujet aussi quand on traite de la question de la parité ». ■



RENNES

Intégrer la santé et les usages dans les projets urbains

[Par **Anne Milvoy**, écologue urbaniste, AUDIAR]

Dans un contexte de vie stressante, où les budgets des collectivités et des ménages sont restreints, il est nécessaire pour la santé publique d'offrir à tous et toutes des lieux de décompression de proximité. La démarche est primordiale pour arriver à cette fin.

A Rennes Métropole, il apparaît essentiel pour le bien-être collectif que chacun et chacune puisse se ressourcer quotidiennement dans l'espace public, quels que soient sa condition, son genre, son âge, son mode de vie.

Une attention particulière doit cibler les femmes et les personnes seules. En effet, elles profitent le moins de l'espace commun, qui n'est généralement pas conçu à leur intention. En France, plus de 75% des investissements d'équipements de loisirs et détente sont destinés aux hommes. Le confort et les possibilités de rencontre fortuite sont des éléments déclencheurs pour investir l'extérieur. Les adolescentes et les jeunes femmes apprécient les rues piétonnes animées, le jogging ou les parcours sportifs dans les parcs fréquentés bien éclairés, les lieux

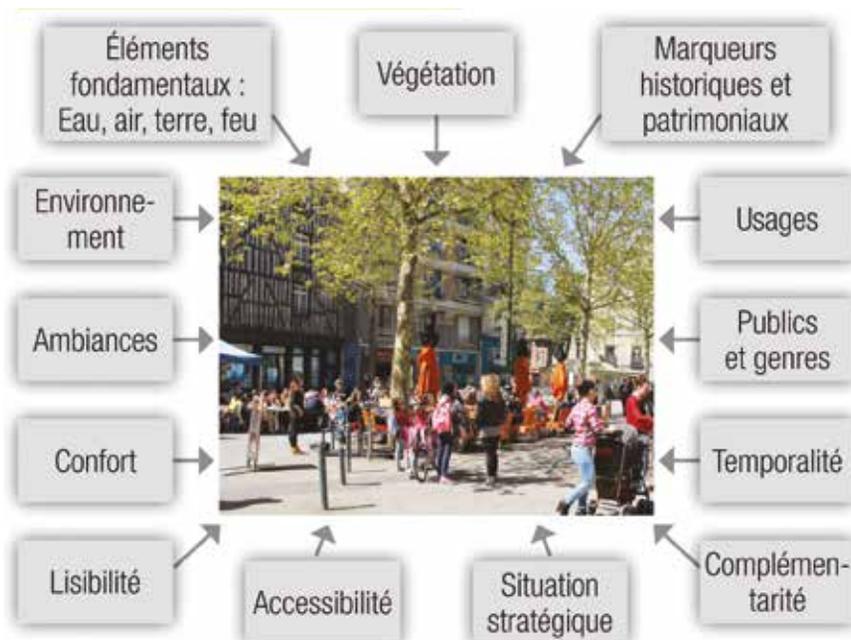
à l'ambiance apaisante, avec un peu d'intimité pour se poser... Les plus de 75 ans ont généralement besoin de s'asseoir à intervalles réguliers pour garder leur autonomie de déplacement. La présence de toilettes est également importante pour les anciens, mais aussi pour les enfants, les femmes enceintes ou les fêtards.

L'agence d'urbanisme de Rennes a été saisie pour élaborer une démarche qui prenne davantage en compte la santé dans les projets urbains. L'axe privilégié a été de partir des usages pour mieux répondre aux besoins des usagers. Le préalable est de connaître précisément les différents publics concernés et déterminer les enjeux spatiaux à partir de la qualité des espaces publics, du niveau d'équipements, de la qualité de l'environnement ou de la localisation des polarités... L'aménagement d'espaces de ressourcement réussis, tient

à plusieurs facteurs-clés énoncés ci-dessous. Toutefois, la liste des ingrédients peut être insuffisante pour aboutir à un bon résultat. La meilleure recette, celle qui produira un espace approprié et plébiscité, procède généralement d'un processus de co-élaboration grâce à la consultation de la maîtrise d'usage. Les usagers et leurs représentants apportent, en effet, un éclairage inégalé sur les pratiques du quotidien, les fonctionnements et les dysfonctionnements ainsi que sur les besoins. Ces constats permettent d'intégrer une dimension complexe et sensible dans la conception urbaine.

D'où l'attention toute particulière portée à la conception de la liste des participants aux ateliers participatifs. La parité homme-femme est l'un des piliers dans cette réflexion pour un urbanisme favorable à la santé tout comme la représentation des usagers dans leur diversité, mais aussi des décideurs et des gestionnaires.

Le diagnostic partagé et les propositions d'aménagement localisées qui en découlent sont riches et pragmatiques grâce à l'intelligence collective. Les espaces stratégiques sont identifiés et confortés dans leur diversité d'accueil, leur lisibilité, leur accessibilité en complémentarité des espaces de proximité rendus plus confortables pour des activités plus ponctuelles. Les coûts sont optimisés grâce à des aménagements paysagers permettant des usages polyvalents ciblés, dans lesquels la gestion et l'entretien ont été questionnés. L'interactivité avec l'environnement (jardins partagés, occupations temporaires festives...) est moteur de dynamiques de quartier qui profitent à la gent féminine. L'eau et le végétal sont les éléments les plus fréquemment cités comme primordiaux pour le ressourcement. ■



Clés des espaces de ressourcement pour une ville plus vivante

SAMBRE MAUBEUGE

Un diagnostic au service de l'égalité entre les femmes et les hommes

[Par **Vincent Vaillant**, chargé d'études, ADUS]

La situation sociale difficile de la Sambre-Avesnois (Nord) place ce territoire dans des positions hors normes pour nombre d'indicateurs. Mais ceci ne justifie aucunement les trajectoires dissemblables des femmes et des hommes. Soumises au même environnement, ces populations ne devraient-elles pas connaître des destinées analogues ? La réalité en est fort éloignée.

Une démarche partenariale au service d'un plan d'action

En Sambre-Avesnois, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes constitue une réelle préoccupation. En témoigne l'émergence en 2014 d'un plan d'actions abordant cette question sous le prisme de la diversification des choix professionnels. Parmi les vingt actions figurait l'élaboration d'un diagnostic genré. Se sont attelés à cette tâche, le technicien de la Région en charge des questions de formation sur le territoire, l'acteur majeur de l'insertion professionnelle à savoir Réussir en Sambre-Avesnois, l'Agence de développement et d'urbanisme de la Sambre, l'expertise étant apportée par une structure régionale, le Conseil Recherche Ingénierie Formation pour l'égalité femmes-hommes. Il s'agit de faire évoluer les regards et les pratiques des acteur.rice.s locaux, afin d'inscrire la Sambre-Avesnois comme un territoire d'excellence en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Des disparités fortes en matière d'emploi

Les hommes s'adaptent aux particularités du marché du travail local en étant beaucoup plus présents dans l'industrie que la moyenne française, alors que pour les femmes, la répartition des emplois par secteur d'activité est analogue à celle relevée en France. Lorsqu'on examine l'emploi de manière plus détaillée, on constate que le schéma « l'homme à l'atelier et la femme au bureau » demeure prégnant. Le social, la santé et le nettoyage restent l'apanage des femmes, tandis que les hommes sont omniprésents dans l'industrie et la construction.

Les femmes sont, quel que soit le secteur, sous-représentées parmi les cadres. Elles sont rarement cheffes d'entreprise, et on note un faible taux de travailleuses



Soudeuse, ouvrière dans l'automobile, maçonne

indépendantes. L'emploi des femmes est aussi plus fortement marqué par la précarité. La proportion de femmes en CDI est inférieure à celle des hommes. De plus, hommes et femmes ne sont pas concernés par le même type d'emplois précaires. Pour les hommes, il s'agit de l'intérim. Or, celui-ci peut constituer un marche-pied vers le CDI, alors que pour les femmes il s'agit plutôt de CDD, souvent synonyme de remplacement.

Autre forme de précarité : les femmes sont beaucoup plus concernées par le travail à temps partiel, et ce à un niveau trop élevé pour ne pas penser qu'une part importante de ces situations relève du temps partiel contraint, caractéristique des emplois proposés aux femmes.

Les femmes sont moins bien payées que les hommes, quelle que soit la catégorie sociale. Concernant les postes de cadres et d'employé.e.s, cette situation peut en

partie s'expliquer par le fait que les femmes sont sur-représentées dans les secteurs les moins rémunérateurs

Il existe une autre forme d'inégalité : le renoncement au marché du travail. Le taux d'activité local des femmes reste relativement faible. Cependant, la faiblesse du taux d'activité des femmes n'empêche pas l'existence d'un taux de chômage plus élevé que celui des hommes.

Si auparavant les femmes étaient absentes de certains postes compte tenu de leur manque de diplômes, désormais les jeunes filles de Sambre-Avesnois affichent un niveau de diplôme plus élevé que celui des hommes. Pour autant, elles accèdent toujours aussi peu aux postes à responsabilité. Ceci amène à réfléchir à l'exemplarité que l'on peut attendre de nos élu.e.s, car il reste beaucoup de chemin à parcourir quand on observe la sociologie des lieux de pouvoir. ■



BELFORT

Pour une politique en faveur de l'égalité femmes-hommes

[Par **Pedro Hermenegildo**, chargé d'études, AUTB]

Des évolutions législatives récentes ont permis de se pencher localement sur la problématique de l'égalité femmes-hommes en mesurant la réalité des inégalités avec des données sexuées, mais également de conforter une politique en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Le contexte législatif dans lequel s'inscrit cette démarche novatrice

Dans le cadre de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 et du décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 pour l'égalité entre les femmes et les hommes, les collectivités de plus de 20 000 habitants doivent présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

La Ville de Belfort a souhaité approfondir la démarche en analysant les inégalités entre les femmes et les hommes à travers un diagnostic territorial. Pour réaliser ce travail, la collectivité s'est appuyée sur plusieurs partenaires, dont l'Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort.

Ce diagnostic avait pour objectif de définir les priorités d'actions pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes, lutter contre les stéréotypes et améliorer les conditions de vie des femmes.

Au vu de l'importance du champ du diagnostic, il a été décidé, pour 2016, d'étudier trois thématiques à partir d'indicateurs sexués pertinents et mobilisables : la population belfortaine (structures par âge, structures familiales, niveaux de formation, activité), l'enseignement secondaire et supérieur (effectifs, réussite, orientation) et les modes de garde.

Des inégalités entre les femmes et les hommes plus marquées en milieu urbain

Ce diagnostic s'est inscrit dans une logique comparative avec d'autres territoires (Grand Belfort, Territoire de Belfort, Région Bourgogne-Franche-Comté et France métropolitaine).

Belfort se distingue par une structure par âge différenciée entre les femmes et les hommes. Elle s'explique par l'offre en enseignement et en formation très orientée vers les métiers de l'industrie (6 jeunes scolarisés de 18-24 ans



Simone Weil. Mise à l'honneur de femmes remarquables représentées sous forme de portraits surprenants dans le cadre d'une animation "Des femmes au jardin nouveau" à l'occasion de la Journée Internationale des Droits des Femmes 2017 à Belfort.

© Ville de Belfort

sur 10 sont des hommes), par l'existence d'une caserne militaire (35^{ème} Régiment d'Infanterie), mais aussi par la surmortalité masculine (deux tiers des Belfortains de plus de 75 ans sont des femmes).

Les Belfortaines sont plus exposées au chômage et à la précarité. Elles éprouvent des difficultés à articuler vie professionnelle et vie familiale, avec des conséquences en termes d'accès à l'emploi et de revenu. Les mères de familles monoparentales sont particulièrement touchées.

De plus, elles ont un niveau de formation plus bas que les hommes. Malgré une situation qui tend à s'améliorer, les écarts entre les femmes et les hommes demeurent plus élevés à Belfort qu'ailleurs.

Les perspectives

Au regard des inégalités constatées entre les femmes et les hommes, deux axes de travail ont été identifiés.

La déconstruction dès le plus jeune âge des représentations genrées, qui agissent notamment sur l'orientation

scolaire. Cette dernière reste toujours sous l'influence des stéréotypes de sexes, avec des effets plus marqués à Belfort en raison d'une offre en enseignement et en formation davantage tournée vers des emplois industriels.

Il y a également un travail à mener sur les freins à l'accès à l'emploi chez les femmes, étant donné que les Belfortaines sont moins actives et plus touchées par le chômage.

En parallèle de ces pistes de travail identifiées, une politique est menée en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes en soutenant les associations (Femmes-Relais 90, Solidarité Femmes...), par des manifestations et actions (Journée Internationale des Droits des Femmes du 8 mars, Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, Octobre Rose) et la mise en œuvre de l'axe transversal femmes-hommes du Contrat de Ville Unique et Global 2015-2020 (sensibilisation, actions, participation financière...). ■

ÎLE-DE-FRANCE

Les Franciliennes sur le marché du travail : des avancées majeures mais encore insuffisantes

[Par **Carine Camors** et **Pascale Leroi**, économistes à l'IAU Île-de-France]

Toujours plus actives, plus diplômées, plus souvent cadres, les Franciliennes progressent sur le marché du travail. Elles sont cependant moins payées et plus souvent à temps partiel que les hommes, avec des professions moins diversifiées.

Toujours plus actives, mais dépendantes de leur situation familiale

En 2013, l'Île-de-France compte près de 3 millions de femmes actives. Parmi les 15-64 ans, 73,2 % sont sur le marché du travail. Un taux qui a explosé en quarante-cinq ans : en 1968, seule une femme sur deux était active. Aujourd'hui, le taux d'activité des femmes tend à se rapprocher de celui des hommes. Malgré cette évolution positive, le taux d'activité des hommes est supérieur de 6 points en 2013. Avec une fécondité élevée – 2,01 enfants par femme en moyenne –, la situation professionnelle des Franciliennes est, plus souvent que celle des hommes, dépendante de leur situation familiale : elles sont nettement moins actives (75 %) quand elles ont trois enfants ou plus, qu'avec un ou deux enfants (88 %). Elles travaillent aussi plus fréquemment à temps partiel : 32,5 % pour les femmes ayant trois enfants ou plus, pour une moyenne de 21 % en 2013. L'activité des pères est, quant à elle, moins sensible aux configurations familiales.

Pour huit familles monoparentales sur dix, le parent est une femme : la monoparentalité demeure essentiellement un phénomène féminin et un marqueur des inégalités femmes-hommes. Par ailleurs, les femmes consacrent en moyenne 3h30 par jour aux tâches domestiques – ménage, courses, soins aux enfants, etc. – contre 2h pour les hommes. Un écart qui peine à se réduire.

Plus diplômées, elles progressent dans les emplois qualifiés

Les filles réussissent mieux que les garçons, quel que soit leur niveau de diplômes.

En 2014, elles sont 89 % à avoir obtenu le baccalauréat, contre 83,6 % des garçons. De même, 48 % des 25-54 ans sont diplômées de l'ensei-



Les femmes sur le marché du travail en Île-de-France

© I23rf / Jeremy / © IAU îdF 2017

gnement supérieur, contre 44 % des jeunes hommes du même âge.

En Île-de-France, près d'un emploi sur deux est occupé par une femme, soit 2,75 millions. Si la parité est atteinte pour les emplois salariés, les non-salariés (indépendants, professions libérales) ne comptent qu'un tiers de femmes. Le statut d'auto-entrepreneur mis en place en 2009 a boosté la création d'entreprises, même si l'on ne compte que 30 % de femmes parmi les créateurs d'entreprises. Deux tiers d'entre elles ont choisi le statut d'auto-entrepreneur.

La part des femmes au sein des différents métiers varie en Île-de-France de 1 % pour les conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics (BTP) à 99 % pour les assistantes maternelles. L'éventail des professions occupées par les femmes est deux fois moindre que chez les hommes. Elles sont sur-représentées dans l'administration publique, la santé, l'enseignement supérieur et l'action sociale (37 % pour 17 % des hommes). Les Franciliennes ont doublé leur présence à des fonctions de cadres (21 % en 1968, 42 % en 2013). Elles demeurent en revanche sous-représentées dans les activités de services aux entreprises, notamment informatiques et numériques, pourtant en plein essor.

Les femmes sont légèrement moins touchées que les hommes par le chômage. Si le taux de chômage des femmes et des hommes a suivi globalement la même

évolution en Île-de-France pendant dix ans (2002-2012), le taux de chômage des hommes est supérieur en 2015 : 9,4 % pour 8,3 %.

Moins payées que les hommes

Quand elles sont salariées, les femmes ont des conditions d'emploi plus instables que celles des hommes : en 2013, elles sont moins nombreuses à travailler en CDI (71 %) et à temps plein (84 %), et cumulent plus fréquemment temps partiel et emploi temporaire (CDD, intérim, emplois aidés, stages). Elles sont également plus contraintes de cumuler plusieurs emplois : 11 %, pour 8 % des hommes.

Leurs salaires restent inférieurs de 25 % à ceux des hommes, par des différences de taux horaires, de temps de travail, parce que les femmes occupent plus souvent un emploi inférieur à leur niveau de diplôme ou cumulent plusieurs emplois. S'ajoutent des critères purement subjectifs, associant parfois aux femmes une image d'investissement professionnel moindre à cause de leurs enfants.

L'arrivée de jeunes Franciliennes plus diplômées sur le marché du travail pourrait renforcer la place des femmes, si celles-ci trouvent les conditions de leur réussite professionnelle : fin du « plafond de verre », changements de mentalité au sein des entreprises, meilleur partage des tâches domestiques avec leur conjoint, entre autres. ■



TOULOUSE

Les quotidiens difficiles des femmes en situation de monoparentalité

[Par **Mélanie Le Bas**, chargée de projet Cohésion sociale, AUA/T]

Pour quelles raisons s'intéresser plus particulièrement aux familles monoparentales ? Ce modèle familial, dont le parent est neuf fois sur dix une femme, est en constante augmentation du fait des transformations de la famille ; il est aussi bien plus vulnérable que les autres : des revenus moins importants, une sur-représentation dans les quartiers de la politique de la ville et parmi les allocataires des prestations sociales. Mais que sait-on de leur réalité quotidienne ? Pourquoi la monoparentalité conduit-elle à une plus grande vulnérabilité ? L'aua/T, la Caf et l'Université Jean Jaurès ont choisi une approche qualitative auprès de 17 familles monoparentales pour en comprendre les contraintes et les pratiques.

« Je n'ai pas de place en crèche, c'est le principal problème de ma vie. »

Les femmes monoparentales accèdent plus difficilement à l'emploi. Dans l'aire urbaine de Toulouse, 36% des femmes élevant seules leur(s) enfant(s) sont sans emploi alors que ce taux tombe à 27% lorsqu'elles sont en couple. La question de la garde des enfants (en bas âge particulièrement) est un frein pour réaliser les démarches de recherche d'un travail, pour entrer et pour rester dans l'emploi. Les femmes monoparentales ne sont pas toujours prioritaires pour l'obtention d'une place en crèche quand elles sont sans emploi. Et même si une garde est trouvée, cela peut induire, aux yeux de l'employeur, du retard au travail, l'impossibilité de faire des horaires supplémentaires et des absences en cas d'enfant malade. En outre, certaines mères envisagent avec difficulté de confier leur enfant à un tiers : seules les structures d'accueil collectif les rassurent quant au bien-être et à la sécurité de leur enfant. Un autre frein révélé par ces entretiens - outre les préjugés généraux sur les femmes - est une réticence des employeurs, supposée ou avérée, à recruter une mère de famille monoparentale, par anticipation des problèmes d'organisation du parent.

« Je cherche du travail dans l'électricité mais une mère célibataire de trois enfants, ça ne plaît pas dans l'aéronautique ou l'industriel ». Certaines ont du mal à se projeter dans une vie professionnelle car la situation de monoparentalité induit une culpabilité supplémentaire. « Je suis toujours dans le même dilemme qui me fait culpabiliser, car je ne sais pas si je

suis capable de travailler cinq jours par semaine tout en faisant faire les devoirs et sans rater un truc. C'est le problème de toutes les mères seules : ne pas se planter sur l'éducation de leurs enfants tout en ramenant un salaire... ».

« On passe son temps à compter... C'est impressionnant de compter à 10 ou 20 € près, et je ne peux pas avoir d'imprévus. »

Cette difficulté d'accès à l'emploi a des répercussions importantes sur le budget familial, composé d'un unique salaire. 57 % des familles monoparentales allocataires ont des revenus inférieurs au seuil de bas revenus. Le poste de dépenses le plus important devient l'alimentation, en raison de l'effet des aides au logement sur la structure des dépenses. Les dépenses liées aux loisirs, et surtout aux vacances, sont les premières à disparaître ; les loisirs du parent en premier lieu, puis ceux des enfants, diminuent. « Moi j'allais dans une salle de sport mais je ne peux plus. Mes loisirs, c'est quand j'ai 2 euros, aller boire un café avec une copine, quand j'ai 10 euros aller au resto avec une copine ».

« Même si je suis très occupée, j'ai conscience que je n'ai pas de vie sociale. »

Ces femmes souffrent souvent d'un sentiment d'isolement, d'une vie sociale réduite à cause du manque de temps et d'argent, mais également parce que, se sentant responsables, elles entendent assumer seules leur situation de monoparentalité.



Une mère et son enfant

© DR

Enfin, parce qu'elles sont encore parfois confrontées à du rejet. « L'isolement va se ressentir le week-end, car les gens se retrouvent et moi je ne retrouve personne ; le soir, car la télé c'est sympa, mais sortir boire un verre c'est agréable... Echanger, c'est ça qui me manque le plus, pouvoir communiquer, parler de soi, des autres. » Les parents monoparentaux ne sont pas concernés de la même façon par cette solitude. Ceux qui partagent la garde de l'enfant avec leur ex-conjoint ont des moments pour « vivre pour soi ».

Pour ces raisons, ces familles doivent faire l'objet d'une attention spécifique dans les politiques publiques. Ce sujet d'étude soulève également la question des nouvelles formes de parentalité et interroge sur l'évolution des familles dans notre société. ■

ELLES AUSSI

De l'entre-soi masculin à la parité : une longue marche

[Par **Armelle Danet**, co-présidente d'*Elles aussi*, association pour la parité dans les instances élues]

En France, les femmes ne sont incluses dans la sphère politique que depuis 1945, date des premières élections de femmes dans les communes et à l'Assemblée nationale, soit un an après que leur fut enfin accordé le droit de vote et d'éligibilité. Cinquante ans plus tard, leur nombre à l'Assemblée nationale n'avait guère changé malgré leurs mérites. Devant cette impasse, il a fallu inciter et contraindre par la loi l'égal accès des femmes et des hommes dans les assemblées élues, après avoir changé la Constitution en 1999.

Où en sommes-nous en 2017 ?

Après plusieurs lois qui ont permis une nette progression de la participation des femmes dans les instances élues locales et nationales, le bilan est mitigé. D'après l'Union interparlementaire, fin 2016, la France a été rétrogradée au 63^e rang pour les 26 % de femmes à l'Assemblée nationale, derrière l'Irak. Le Sénat en compte 25 %. Cependant nous avons un gouvernement paritaire, comme quelques rares pays dans le monde dont le dernier exemple est le Canada.

Au niveau des assemblées locales et à l'exclusion des communes de moins de 1000 habitants et des intercommunalités, les assemblées sont paritaires ainsi que leurs exécutifs. Une véritable révolution s'est produite en 2015 avec l'instauration de binômes femme-homme dans les assemblées départementales, entraînant une parité de résultat, dans ces assemblées qui étaient restées particulièrement réfractaires à la féminisation (les conseillères n'étaient que 13,8 %). L'ambiance n'est plus la même dans ces assemblées mixtes et rajeunies ! Pour les autres assemblées locales, c'est grâce au mode de scrutin de liste alternant femmes et hommes que l'on approche de la parité.

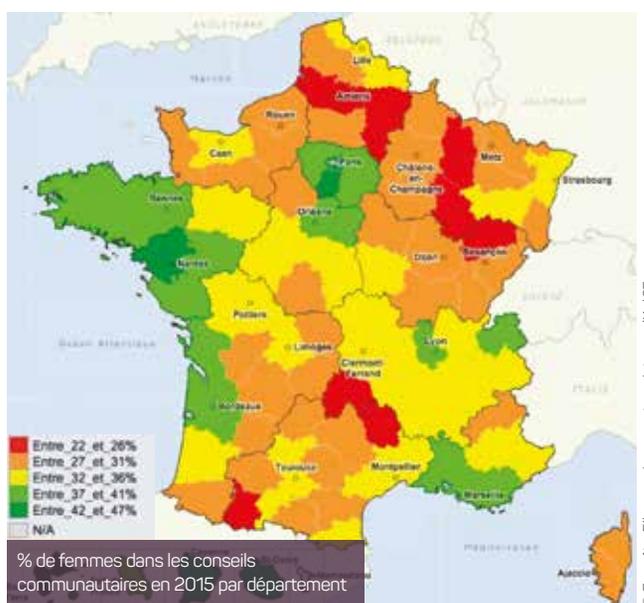
Peu de contraintes dans les intercommunalités

Pour les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI), le fléchage avec listes paritaires pour les communes de 1000 habitants et plus a nettement amélioré la féminisation de leurs assemblées, avec 32 % de conseillères, d'après l'enquête d'*Elles aussi* de 2015. Cependant la mise en œuvre de la loi NOTRe avec les fusions d'intercommunalités a dégradé la situation, une des raisons étant que de

plus en plus de communes n'ont qu'un représentant au conseil communautaire, le ou la maire. Or en 2014, seulement 16 % de femmes ont été élues maires, en progrès de seulement 2 % par rapport à 2008. Sans contrainte paritaire concernant l'exécutif des EPCI, 23 % d'entre eux étaient exclusivement masculins en 2015 et il n'y avait que 19 % de femmes parmi les vice-présidents. Une situation qui ne peut perdurer dans ces lieux de plus en plus importants du pouvoir local et d'organisation de la vie locale. Une réforme s'impose avant 2020.

A quand le partage du pouvoir à la tête ?

Malgré le vivier important de femmes élues, trop peu d'entre elles président les assemblées. En effet, elles ne sont que 10 % à la tête des conseils départementaux et 8 % à celle des intercommunalités. La mainmise sur ces postes d'une classe d'hommes politiques qui cumulent les mandats dans l'espace et dans le temps constitue un véritable plafond de verre pour les femmes. S'y ajoute un statut de l'élue local.e qui n'offre pas assez de garanties quand on quitte ou perd son mandat et qui pèse particulièrement sur les femmes dont l'autonomie financière est plus précaire. Sans oublier



la culture machiste qui perdure en politique et qui continue de pourrir la vie des femmes, avec entre autres, l'incessant questionnement sur leurs compétences et leur légitimité.

Pour une démocratie paritaire

Une culture de la parité s'installe petit à petit en France. Venue du champ politique, elle a essaimé dans tous les domaines de la société. Cependant, d'anciennes pratiques persistent qui font que la contrainte légale reste nécessaire quand les résistances sont trop fortes. Instaurer partout des modes de scrutin entraînant une parité de résultat, telles que le scrutin de liste ou le scrutin binominal, limiter le cumul des mandats dans le temps (deux mandats successifs identiques) et continuer à améliorer le statut de l'élue local.e font partie de nos exigences. ■



BUREAU DE LA FNAU

Les femmes, sujet d'étude en agences d'urbanisme ?

Lors du bureau décentralisé de la FNAU à Saint-Etienne, le 30 mars, un débat a réuni plusieurs président.e.s d'agences d'urbanisme sur la place des femmes dans l'espace public et politique. Etaient présents Catherine Barthelet, présidente de l'agence de Besançon, Jean-Pierre Berger, président de l'agence de Saint-Etienne, Marc Cabane, vice-président de l'agence de Pau-Bayonne, Robert Herrmann, président de l'agence de Strasbourg, Sonia de la Provôté, présidente de l'agence de Caen, plusieurs directeurs et l'équipe de la FNAU.

Les femmes et l'espace public : vers un urbanisme au « féminin »

Sur la place des femmes dans l'espace public, Catherine Barthelet insiste en premier lieu sur le sentiment d'insécurité ressenti par les femmes dans les transports en commun, menace dont les hommes n'ont pas forcément conscience. Pour Sonia de la Provôté, « le ticket d'entrée au respect des femmes est l'éducation à la République ».

Mais comment décliner cela dans les politiques publiques ? Aujourd'hui il y a un déficit de connaissances et d'actions sur le sujet. Il est donc nécessaire de recenser la littérature existante, afin de bâtir un socle commun d'expertise. Il faut également développer l'observation : certains proposent une approche par l'observation des espaces publics, comme cela a été fait à San Sebastian, ou dans les marches urbaines exploratoires, pour aboutir à la mise en place d'un programme de réaménagement et de sécurisation de certains espaces publics. Jean-Pierre Berger évoque certains aménagements faits pour rendre les espaces publics plus « transparents », permettant ainsi aux femmes de ne pas avoir à mettre en place des stratégies d'évitement.

Les enjeux de la parité en politique

Aujourd'hui seulement 16 % de maires sont des femmes. Quant aux intercommunalités, Catherine Barthelet constate que la parité s'y est dégradée récemment avec la baisse du nombre de représentants par commune. Les élus de la FNAU formulent plusieurs propositions pour améliorer cette situation. Le changement de mode de scrutin ne ferait qu'aggraver la situation. Il faudrait, selon Robert Herrmann, instaurer des élections au suffrage universel direct

dans les Métropoles, tout en veillant à conserver un ancrage territorial fort. Pour Sonia de la Provôté, les lois récentes sur la constitution des exécutifs renforcent le pouvoir des grandes villes, or ce sont les petites villes qui ont perdu des élues. Le fléchage semble également insuffisant. Est-ce que la mise en place de la parité dans les listes intercommunales ne pourrait pas être une solution ? Un vote par collège puis par circonscription augmentant de fait la parité.

Cependant, pour Sonia de la Provôté et Catherine Barthelet, agir sur le mode de scrutin pour atteindre la parité n'est qu'un des facteurs ; il faut se pencher sur les raisons qui font que les femmes ne montent pas en puissance dans les exécutifs. Il s'agit en premier lieu de changer les mentalités et permettre aux femmes de prendre conscience du potentiel de leur puissance politique. Il y a en effet un réel problème d'autocensure féminine en politique, qui pousse les femmes à se sentir moins légitimes que les hommes, notamment sur des sujets dits plus « techniques ». À ce titre, Marc Cabane estime que les choses changent progressivement et constate qu'il y a de plus en plus de femmes impliquées dans les instances départementales, même si elles restent souvent dans des domaines très orientés. Il faut leur laisser l'espace politique pour se déployer.

Or la question de la parité dépasse le champ politique : elle se pose aussi dans les autres institutions -syndicats, SEM, DGS, etc.- et dans certains champs de compétences comme les finances. Certains iront jusqu'à proposer, pour atteindre la parité, de mettre en place une sanction financière, pourquoi pas une baisse de la Dotation globale de fonctionnement ?

Quels objectifs de parité viser ? Pour les participants, seule la répartition 50-50 est

acceptable, mais encore faut-il l'imposer par des quotas. A l'Assemblée nationale, qui ne compte que 26 % de femmes, le système de binômes sur le modèle départemental, permettrait certes de créer une vraie dynamique, mais il ne règle pas la question de la parité au niveau des commissions.

Une question reste tant dans l'espace public que dans la sphère politique : cette situation a-t-elle tendance à se réduire ou devient-elle de plus en plus inacceptable ? Assisté-t-on à une augmentation des violences, des inégalités ou (et ?) à une prise de conscience élargie ? Pour les participants, il s'agit indéniablement des deux. Il s'avère nécessaire de créer une culture commune aux agences d'urbanisme sur ce sujet. Toutefois, comme le souligne Sonia de la Provôté, il faut rester vigilant face aux fantasmes liés à ces questions et il est indispensable de toujours aborder cette question avec du recul. ■

5 propositions de la FNAU pour la parité

1. Développer et mettre en réseau les études visant à objectiver la question des femmes dans l'espace public
2. Développer des politiques urbaines ciblées en faveur des femmes
3. Participer à la mise en débat ces enjeux localement et nationalement (publications, événements)
4. Promouvoir la parité au sein des équipes et de la gouvernance des agences d'urbanisme et de la FNAU
5. Soutenir les initiatives visant à la parité dans les instances élues des collectivités

ÎLE-DE-FRANCE

L'Île-de-France, région hors du commun en matière de parité

[Par **Chantal Jouanno**, vice-présidente de l'IAU Île-de-France, vice-présidente du Conseil régional d'Île-de-France]

Île-de-France est hors du commun dans le paysage politique. Le Président de la Région se conjugue au féminin. La parité de l'exécutif y est strictement respectée : une femme présidente, 7 vice-présidentes, 8 vice-présidents. Plus encore, la Capitale est dirigée par une femme. Le plus étonnant est justement de constater que cette situation est « hors du commun ». Il est vrai qu'en l'absence de contraintes légales, la parité en politique ne progresse pas. Il n'existe aucune évolution naturelle ou changement de génération qui permettrait de penser que la parité est un chemin inéluctable. Bien au contraire, le rapport du Haut Conseil à l'égalité, « Quel partage du pouvoir entre les femmes et les hommes élu.e.s au niveau local ? » de février 2017, conclut sans ambiguïté : « les femmes restent exclues des fonctions exécutives, où réside véritablement le pouvoir et où il n'existe pas de contraintes paritaires. Sans contraintes, il n'y a pas de parité ».

D'ailleurs, il faut reconnaître qu'aucun département d'Île-de-France, à l'exception de Paris, n'est dirigé par une femme. Au sein de la Région, les femmes ont acquis une place qui ne leur est plus contestée. Elles s'expriment dans l'hémicycle autant que les hommes. Elles interviennent dans des domaines traditionnellement réservés à ces messieurs tels que l'aménagement du territoire, les lycées ou encore l'agriculture et la ruralité. Et je ne distingue pas une « pratique féminine » de la politique. Je m'y refuse d'ailleurs car cela cautionnerait la théorie d'une différenciation naturelle, et donc d'une répartition innée des rôles entre les femmes et les hommes. La même verve, le même engagement, le même sérieux s'expriment chez les femmes et les hommes. Pour autant, je dois reconnaître que cette place fut acquise par les femmes avec difficulté. Je suis élue depuis 2010. J'ai donc participé à deux campagnes régionales. J'ai souvenir du combat que Valérie Pécresse a mené au sein de son camp pour porter

les couleurs de la plus grande Région d'Europe. Seuls le travail et la détermination ont eu raison des préjugés. J'ai souvenir des « attaques » de l'opposition pendant ces campagnes. Systématiquement, le physique, l'apparence, la voix étaient critiquées, critiques dont jamais un homme n'est l'objet. J'ai souvenir d'imitations particulièrement déplacées dont jamais un homme n'aurait été la victime. Je ne doute pas qu'Anne Hidalgo ait connu les mêmes difficultés. Aussi dois-je conclure que l'Île-de-France est une région hors du commun car des femmes pionnières y ont mené un combat politique hors du commun pour s'imposer. La parité n'est pas une évolution naturelle de la politique. ■



© Région Île-de-France / Bruno Fert Picturetank

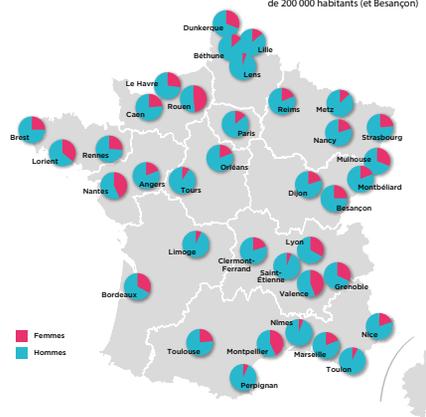
Pour plus d'informations sur ces thèmes :

- Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/)
- ONU Femmes (www.unwomen.org/fr)
- Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes (www.familles-enfance-droitsdes-femmes.gouv.fr/category/droits-des-femmes/actions-gouvernementales-pour-legalite-reelle-entre-les-femmes-et-les-hommes/prenonslarue/)
- Elles aussi (www.ellesaussi.org/)
- Politiqu'elles (<http://politiquelles.org/>)
- Genre et ville (www.genre-et-ville.org/)
- Femmes et villes international (<http://femmesetvilles.org/fr/>)
- FéminiCités (<https://feminicites.wordpress.com/>)
- A Nous la Nuit ! (www.anouslanuit.fr/)

La parité dans les agglomérations

La place des femmes dans les exécutifs (présidences et vice-présidences) des grandes agglomérations et métropoles françaises varie fortement. En moyenne, on recense 24% de femmes dans ces exécutifs. Seules Nantes et Reims ont une femme pour présidente. Plus précisément, Rouen, Nantes, Montpellier et Valence ont des exécutifs presque paritaires (autour de 50% de femmes). Quant à Lyon, Grenoble, Lorient, Bordeaux, Dunkerque et Mulhouse, elles ont des exécutifs véritablement mixtes, entre 30 et 40% de femmes ; les exécutifs des autres agglomérations et métropoles étant peu voire non mixtes. Les délégations les plus confiées à des femmes dans les métropoles sont la cohésion sociale et la lutte contre les discriminations, l'habitat et le logement, ainsi qu'une partie de l'économie et de l'innovation (53% pour chacune). En outre, elles sont souvent en charge des délégations suivantes : gestion des publics spécifiques (47%), culture (40%), rayonnement métropolitain (40%), voire urbanisme et politique foncière (33%) ou les questions financières (33%).

La place des femmes dans les exécutifs des métropoles françaises, futures métropoles et agglomérations de plus de 200 000 habitants (et Besançon)



© FNAU



POSTFACE

La féminisation des assemblées locales : tout sauf un supplément d'âme !

[Par **Estelle Grelier**, secrétaire d'État chargée des Collectivités territoriales de février 2016 à mai 2017]



© DR

Engagée dans la vie politique locale, nationale et européenne depuis plus de 15 ans, je rappelle sans cesse que la question de la féminisation des assemblées délibérantes n'est pas un « supplément d'âme ». Ceux qui me connaissent bien savent que cette question fait partie de mes engagements les plus marqués et que je n'ai pas pour habitude d'abandonner les combats auxquels je crois profondément ! Ainsi, lorsque la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme m'a proposé de conclure ce dossier sur la place des femmes dans la vie politique, je n'ai pas hésité un seul instant. Je n'ai pas non plus regretté un seul instant d'avoir accepté lorsque j'ai découvert la qualité de ce travail dont je tiens à saluer les auteurs. Cette question me tient particulièrement à cœur et je dois reconnaître qu'elle a pris une dimension particulière lorsque je l'ai abordée en tant que secrétaire d'Etat en charge des Collectivités territoriales. Les chiffres nationaux parlent d'eux-mêmes : 16 % de femmes maires, 97 présidentes sur 1 266 communautés existantes au 1^{er} janvier 2017...

Si la réforme territoriale restera un marqueur du quinquennat qui vient

de s'achever et qu'elle est, je le crois, irréversible, des marges de progrès considérables existent sur la question de la place des femmes dans la vie politique, en particulier au niveau local. Certes, la révision constitutionnelle de 1999 a mis un terme à des débats souvent passionnés, au cours desquels il fallait parfois défendre jusqu'à l'idée même de parité. Toutefois, l'égalité représentation des femmes et des hommes dans les assemblées élues est un des points faibles de la vie politique française. Or, la faible présence des femmes dans les assemblées élues ne peut s'expliquer par un rapport supposé plus distant à la politique puisque les femmes représentent 53 % de l'électorat et qu'il n'y a aucune différence notable dans la participation générale des hommes et des femmes aux élections.

La question de la parité en politique n'est pas un paramètre isolé. Elle apporte un éclairage singulier sur des inégalités que d'autres indicateurs révèlent par ailleurs. C'est une réalité sur laquelle se sont penchées plusieurs études en sciences sociales au cours des dernières années : les élues locales doivent souvent composer avec des vies professionnelle et familiale déjà bien remplies. Les responsabilités qui leur incombent dans ces deux sphères ne leur permettent pas toujours de s'investir en politique autant qu'elles le souhaiteraient et, surtout, de façon comparable à leurs collègues masculins. Ces inégalités sont particulièrement prononcées à l'échelon intercommunal, comme en attestent les conclusions du rapport du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes rendu public le 2 février dernier. Plusieurs réformes électorales ont été mises en œuvre afin de faire évoluer cette situation, la plus récente étant celle de la loi du 17 mai 2013 instaurant la parité binominale pour les élections départementales, ainsi que la parité

par scrutin de liste pour les élections municipales et communautaires dans les communes de plus de 1 000 habitants. Si on peut se féliciter des réelles avancées qu'elle a permises, cette réforme n'a pas changé la donne dans deux tiers des communes de France, freinant ainsi mécaniquement le développement de la féminisation de l'intercommunalité. Car, puisque la parité n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 1 000 habitants, il est impossible de l'imposer au niveau intercommunal. Cette problématique montre ainsi que le scrutin « fléché » n'est pas suffisamment adapté aux enjeux du débat démocratique au sein des intercommunalités. Avant même les fusions du 1^{er} janvier 2017, nous comptabilisions seulement 8 % de femmes présidentes et 18 % de femmes dans les exécutifs intercommunaux. Depuis la recomposition de la carte intercommunale, compte tenu de la jurisprudence du conseil constitutionnel sur l'obligation d'assurer une meilleure représentation démographique, un nombre conséquent de communes n'ont désormais qu'un seul siège au conseil communautaire. Cette évolution de la représentativité des communes se répercute sur le nombre de femmes au sein des conseils communautaires puisque, la plupart du temps, ce siège unique est occupé par le maire, c'est-à-dire dans la très grande majorité des cas par un homme.

Ces freins à une meilleure représentation des femmes dans les assemblées locales sont une des raisons qui me font plaider pour l'instauration, à terme, d'un scrutin direct sans « fléchage » dans toutes les intercommunalités. Ce serait en effet le seul moyen d'instaurer une véritable féminisation des assemblées et des exécutifs intercommunaux. C'est une urgence absolue pour un échelon d'action publique qui se veut résolument moderne et tourné vers l'avenir.

Paris, avril 2017. ■



© L. Pagès

CATHERINE BARTHELET, présidente de proximité

Maire de Pelousey (Doubs), la présidente de l'Agence d'urbanisme Besançon centre franche-comté conjugue souci de la proximité et inscription dans les enjeux de grande échelle.

« Avant d'être élue, je considérais l'urbanisme comme une chose compliquée et pas très passionnante », se souvient Catherine Barthelet. « Quand la perspective de devenir maire de ma commune s'est présentée, en 2008, c'est le domaine qui m'inspirait le plus d'appréhension ». Depuis, la diplômée en langues étrangères, qui avait débuté sa vie professionnelle dans l'hôtellerie, a bien sûr changé de point de vue. « J'ai constaté que beaucoup de mes collègues maires avaient tout à apprendre, comme moi, et j'ai découvert que des services instructeurs étaient là pour nous aider à respecter le cadre législatif et administratif. Aujourd'hui, je sais que les documents d'urbanisme sont de formidables moyens d'imaginer et de dessiner l'avenir de nos territoires ». De ce parcours initiatique, l'élue retient toutefois la nécessité d'expliquer les démarches d'observation, de planification ou de prospective au public le plus large. Présidente de l'Agence d'urbanisme Besançon centre franche-comté depuis 2014, elle souhaite que la structure valorise ses travaux et sa position particulière. « L'agence n'agit pas comme un prestataire ; elle anime et elle accompagne. Et c'est une expertise qui peut être mutualisée encore plus largement : nous avons déjà étendu notre périmètre d'action au-delà du Grand Besançon et enregistré de nouvelles adhésions et sollicitations de SNCF-Réseau, du pôle métropolitain Centre Franche-Comté ou du parc naturel régional du Haut-Jura ».

A la communauté d'agglomération, Catherine Barthelet a animé la réflexion sur la prise de compétence urbanisme et la possibilité d'élaboration d'un PLUi. « J'ai rencontré beaucoup de maires qui se disent usés par l'empilage des réformes et les obligations réglementaires. Je pense qu'ils ont surtout peur d'une évolution où ils n'auraient plus

leur place. Je m'efforce de les rassurer et j'interviens devant les conseils municipaux autant qu'on me le demande ». Une majorité d'élus s'est dégagée en faveur de « la cohérence de la grande échelle ». Pour sa part, Catherine Barthelet est une « intercommunaliste » convaincue : elle pense même que l'agglomération doit se muer en communauté urbaine, dans le nouveau contexte de la Région Bourgogne - Franche-Comté. Mais elle comprend les préventions de certains élus et a œuvré à la rédaction d'une charte de gouvernance : le texte, précisant les marges de manœuvre de tous les acteurs, serait annexé au PLUi.

Dans son bourg de Pelousey (1 500 habitants), à une quinzaine de kilomètres de Besançon, la maire se nourrit de réalités quotidiennes. Elle a conservé une activité professionnelle, deux après-midis par semaine, dans la gestion d'un cabinet médical. Elle est mère de trois adolescents, auxquels elle s'efforce d'accorder l'attention nécessaire et qui sont des témoins intéressés de son engagement. Car Catherine Barthelet est motivée par ses fonctions électives comme aux premiers jours de son entrée dans la vie publique. « Je garde un œil sur le temps qui passe, mais j'ai encore envie de faire ». Foncièrement positive, elle passe outre « l'infime pourcentage de personnes désagréables » rencontrées dans une journée et préfère se souvenir de tous les interlocuteurs « compréhensifs et sympas ». Et en parlant de bonne ambiance, elle se dit très contente d'avoir été sollicitée par la FNAU pour assumer une vice-présidence. « J'y apporte la contribution d'une élue de petite commune. J'y recueille aussi beaucoup d'informations. Et j'y fais un peu de marketing territorial en faveur d'une agence qui mérite bien la reconnaissance du réseau ». ■

Bertrand Verfaille



© L. Rousselin

JÉRÔME GRANGE : la passion de construire

Cet enthousiaste a dirigé trois agences avant de prendre les rênes de l'ADUGA picarde. Il sait aussi ce que animer, dessiner, développer, bâtir et administrer veulent dire.

Interviewer Jérôme Grange pour *Traits d'agences*, c'est comme grimper sur les épaules d'un alpiniste. Car l'homme est à l'origine, avec quelques autres, de cette publication. « En 2006, j'ai suggéré à la FNAU de s'appuyer sur le jeune magazine *Traits urbains* pour faire connaître nos travaux à un large éventail d'acteurs de la ville ». Un support ouvert, donc, aux mondes variés de la politique, de l'économie, de l'immobilier, de l'aménagement. Un peu à l'image de la vie et de la carrière de celui qui est aujourd'hui directeur de l'Agence de développement et d'urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA). Né en 1960 à Annecy, Jérôme Grange a vécu plusieurs enfances : à Grenoble, à Nice ou encore à Paris. Porté par une vocation pour l'architecture, il a suivi les cours « d'UP 7 », devenue plus tard l'ENS d'architecture Paris-Tolbiac. Il a été profondément marqué par l'enseignement de Roland Schweitzer, sa rigueur et ses audaces en matière d'architecture bois. Après quelques années dans son agence, le jeune homme s'est déplacé du côté de la maîtrise d'ouvrage. Doté d'un DESS en urbanisme, aménagement et développement local de Sciences Po, il a été recruté par SCIC Investissement (groupe CDC), puis par la SARI, promoteur filiale de la Compagnie Générale des Eaux. A la sortie de la bulle immobilière des années 90, Jérôme Grange restait en charge de quelques grosses opérations, comme la Zac Fauriel à Saint-Etienne et le centre des congrès Atria de Belfort. Ses compétences ont dû taper dans l'œil de Jean-Pierre Chevènement puisque le maire de Belfort lui a proposé de venir redresser l'agence d'urbanisme locale. Il l'a dirigée jusqu'en 1998, en nourrissant la fonction de ses expériences de concepteur et de technicien opérationnel.

En 1998, apprenant la création d'une agence dans les Pyrénées-Atlantiques, il est candidat à sa direction. « Pourquoi quittez-vous une agence de quinze personnes pour une structure qui n'en comptera que sept ou huit ? », lui demande alors Alain Lamassoure, l'un des élus dont la vision prospective l'impressionnera beaucoup. « J'ai dû expliquer plusieurs fois au jury mon goût de la page blanche, de la nouveauté, de la découverte. Je suis fasciné, de manière générale, par la créativité humaine dans tous les champs, culturels comme techniques ». Devenant rapidement incontournable, l'agence Adour-Pyrénées grandira très vite en effectifs.

Après Bayonne, ce sera Grenoble en 2003, dont il pilote l'agence sous la présidence d'une autre élue « exceptionnelle », Annie Deschamps, première adjointe au maire. Il y peaufinera sa culture de l'innovation, dans un contexte de « vitalité intellectuelle dynamisante » mais de grande complexité politique.

En 2010, Jérôme Grange a pris les rênes de l'agence d'Amiens, âgée de cinq ans à peine. Il y a notamment suivi la phase finale du vaste SCoT du Pays du Grand Amiénois, puis la réalisation de PLUi dans onze des douze intercommunalités. « Le rôle d'une agence, c'est de conforter toujours l'inter-territorialité, étape par étape. Le syndicat de SCoT, placé également sous ma direction, est sur le point de se transformer en pôle métropolitain. On passe d'une interconnaissance entre collectivités à la conscience d'un destin commun ». La vie, c'est le mouvement, Jérôme Grange en est convaincu. Les agences doivent l'entretenir mais aussi contribuer à la constitution d'une mémoire, par la capitalisation. ■

Bertrand Verfaillie

MÉTROSCOPE



MÉTROSCOPE

50 indicateurs clés
pour les métropoles françaises

MAI 2017



La FNAU, en partenariat avec France urbaine, l'AdCF et le CGET,
mène une démarche d'observation des 15 métropoles françaises, baptisée Métroscope.

Disponible en téléchargement sur www.fnau.org